

Sans doute l'Allemagne doit être constituée plus fortement
 pour se défendre au dehors; mais elle ne peut recevoir
 une constitution stable qu'à la suite de la paix générale,
 jusqu'à tout ne saurait être que provisoire.
 "L'autorité impériale," m'a dit hier le Prince Royal,
 "peut seule donner de l'unité au Corps Germanique,
 "je crois même qu'elle devrait être plus étendue
 "qu'elle n'a été dans les derniers temps. Puisque
 "l'Empereur François n'a été porté que par une suite de
 "violences et d'infractions aux lois de l'Empire à résigner
 "sa dignité élective en Allemagne, je le considère
 "dès à présent comme Empereur germanique, et je
 "me propose d'agir en conséquence, jusqu'à ce que
 "l'Autriche ait positivement déclaré, qu'elle ne
 "veut pas reprendre les rênes de son ancienne autorité
 "dans l'Empire. Si l'Empereur d'Autriche jugeait
 "à propos de déléguer à l'un des Archiducs ses frères,
 "~~ses pouvoirs~~ ^{notamment} à l'Archiduc Charles,
 "ses pouvoirs, j'aurais pour ce prince toute espèce
 "de déférence qui lui serait due en sa qualité de
 "Lieutenant impérial." Le Prince Royal a parlé dans
 le même sens aux députés Hambourgeois: il leur